

# Comprendre votre plan d'actionnariat salarié

Renault Group vous permet d'acquérir des actions à des conditions avantageuses :

30%  
de décote

200%

d'abondement  
sur la 1<sup>ère</sup> action,  
calculé sur votre participation

DU  
11 AU 29 MAI  
2026

>> Dividendes éventuels réinvestis

## Suis-je éligible ?

Pour participer, vous devez :

■ **Être salarié(e) de Renault Group** et de ses filiales consolidées et adhérentes aux PEG de Renault Group, de DIAC ou de Renault Retail Group.

■ **Avoir 3 mois d'ancienneté** continue ou discontinuée, du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 29 mai 2026.

■ **Être encore sous contrat de travail** au 29 mai 2026 inclus.

## Comment puis-je financer ma participation ?

Pour financer votre participation, vous pouvez faire un versement volontaire payable selon les modalités proposées par votre pays<sup>(1)</sup>.

Pour vos versements volontaires, vous ne pouvez pas dépasser **25 % de votre rémunération annuelle brute 2026 estimée**.



## Que se passe-t-il une fois mon investissement réalisé ?

→ Vous détenez des parts du compartiment « Share Original du FCPE « Renault International » qui sera lui détenteur des actions Renault SA. Vous êtes donc indirectement actionnaire de Renault Group.

→ Vos avoirs sont bloqués jusqu'au 30 juin 2031 sauf cas de déblocage anticipé.

>> La liste des cas de déblocage ainsi que les modalités de déblocage sont disponibles sur le site d'information [www.shareplan.renaultgroup.com](http://www.shareplan.renaultgroup.com)



## Exemple d'abondements versés

	Nombre d'actions acquises (apport personnel)	Abondement brut sur l'apport personnel	Nombre total brut d'actions avant prélèvements sociaux
Exemple 1	1	2	3
Exemple 2	2	2	4
Exemple 3	10	2	12



## Exemple d'investissement

Prix de référence  
**35 €<sup>(1)</sup>**

Prix d'acquisition  
(prix de référence – décote de 30%)  
**24,50 €<sup>(1)</sup>**

J'investis 24,50 € en achetant 1 action, équivalent au prix de référence de 35 €, grâce à la décote de 30%.



Je reçois l'équivalent de 2 actions en abondement sur le prix de référence (1 x 35 € x 200%).



Je détiens l'équivalent de 3 actions d'une valeur totale de 105 € brut<sup>(2)</sup> au prix de référence, pour un investissement de ma part de 24,50 €.

<sup>(1)</sup> Valeur définie par décision du Directeur Général.

<sup>(2)</sup> Hors charges fiscales et sociales applicables en vigueur.

## À l'issue de la période de blocage :

Vos avoirs deviennent disponibles et vous avez alors le choix entre :

**1** Conserver vos avoirs dans le FCPE « Renault International » aussi longtemps que vous le souhaitez.

**2** Demander le remboursement de vos avoirs en totalité ou en partie.

## Ce qu'il faut retenir

- Décote de 30 % sur le prix de référence
- Versement d'un abondement de la part de Renault Group
- Frais de gestion pris en charge par Renault Group
- Plus-value éventuelle en fonction de l'évolution de la valeur de l'action Renault SA
- Blocage des avoirs jusqu'au 30 juin 2031
- Risque de perte en capital en cas de baisse de la valeur de l'action Renault SA



Participez à votre plan d'actionnariat salarié  
**du 11 au 29 mai 2026**

**POUR PLUS D'INFORMATIONS**  
Connectez-vous sur [www.shareplan.renaultgroup.com](http://www.shareplan.renaultgroup.com)

**Renault  
Group**